



CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Troisième séance ordinaire du CCSEHDAA 2019-2020 de la CSDM

Jeudi 27 février 2020 de 18 h 30 à 21 h 30

Salle Stratégie 2, centre administratif de la CSDM

Projet

Présents	Alberto, Delphine Bond, Catherine Bergeron, Sébastien Côté Geneviève (prise de notes) Coulibaly, Kiléka Delaroche, Dominique Denis, Amélie	Doiron, Lucille Gagnier, Michèle Laforest, Benoit Hamel, Virginie Ledoux, Richard Léveillé, Claudine Roby, Geneviève Sévigny, Martin
Absents :	Chatenoud, Céline (absence motivée) De Grandpré, Jean (absence non motivée) Etoundeng Fonga, Joëlle (absence non motivée) Groulx, Karine (absence motivée) Laurencelle, Nathalie (absence motivée)	Marchand, Karine (absence motivée) McNicoll, Pierre (absence motivée) Plourde, Valérie (absence motivée) Thibault, Nathalie (absence motivée)
Assistaient également :	Paquette, Aurée (stagiaire d'Amélie Danis)	

N°	Point à l'ordre du jour	Règles d'assemblée	Document(s) déposé(s)	Décision, constat, suivis
1	Mot de bienvenue et tour de table Mme Alberto souhaite la bienvenue à tous, et souligne la présence de M Richard Ledoux, représentant les éducateurs en services de garde, et Mme Aurée Paquette, stagiaire d'Amélie Denis.			

2	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout du point 4 – Consultation sur la révision des critères de répartition des ressources à la CSDM - Ajout 7.3 – Nomination comité de parents 	<p>L'ordre du jour est adopté avec les modifications proposées. Proposé par Mme Coulibaly secondé par Mme Bond.</p>	<p>CCSEHDAA_OdJ_202002 27</p>	
3	<p>Adoption et suivi du procès-verbal du 23 janvier 2020</p> <p><u>Élèves HDAA transportés en point de service</u> : Réduction des coûts de surveillance pour le dîner de 1,00\$/jour pour les enfants qui ne reçoivent pas la mesure d'aide alimentaire <i>et, uniquement</i> pour lesquels les parents en font la demande ayant un revenu équivalent ou inférieur au seuil de faible revenu, tel que défini par Statistiques Canada.</p> <p><u>Allocation pour les enfants de 4 et 5 ans transportés en autobus avec le primaire</u> : Suite à une décision de la CSDM, ces élèves doivent bénéficier de la tarification du dîner du primaire, et ce, même si la plage horaire est plus longue. Par contre, ils seront totalement exemptés des frais de garde le matin et le soir. Le montant pour ces périodes sera versé directement au service de garde par la Commission scolaire et il sera calculé en fonction des coûts théoriques engendrés pour les services rendus (<i>versement au mois d'avril</i>).</p> <p><u>PL40</u> : Rencontre du comité exécutif du comité de parents pour travailler sur le redécoupage des quartiers. Les parents se sont penchés sur les districts pour faire des recommandations comme CP vers le ministre. Il y a plusieurs points en lien avec le L40 qui ne sera pas effectif avant le mois d'août. Les services juridiques de la CSDM sont en train de mettre en place des comités transitoires pour avoir une transition harmonieuse. La mise en place des centres de services à compter du mois de juin.</p> <p><u>Régie interne</u> : Mis sur pause pour l'instant. Le travail sera fait en double avec le changement des dénominations en lien avec la Loi 40.</p> <p><u>Comité de travail sur la douance</u> : demande d'avoir des professeurs pour avoir une réalité terrain sur le sujet.</p>	<p>Le procès-verbal du 23 janvier 2020 est adopté avec les modifications proposées. Proposé par Mme Coulibaly et secondé par Mme Léveillée.</p>	<p>Projet de compte-rendu du 23 janvier 2020</p>	
4	<p>Consultation sur la révision des critères de répartition des ressources à la CSDM</p> <p>M Laforest explique la complexité de l'exercice. La consultation doit être éclairante pour voir les grandes orientations.</p>			

	<p>Questions pour M Krimo Azouaou :</p> <p>Les services à l'élève sont inclus dans quel budget?</p> <p>Lorsqu'on comptabilise tout ce qui a trait aux EHDAA, la majorité des montants proviennent des services à l'élève.</p> <p>Budget discrétionnaire pour favoriser la pleine inclusion : Bien qu'il y ait une augmentation du nombre d'EHDAA, il y a une diminution des budgets discrétionnaires pour les EHDAA ? Pourquoi y a-t-il une diminution de 8\$ par élève? Quels sont les critères de distribution des budgets discrétionnaires?</p> <p>Annexe F – À quoi correspond concrètement «90 minutes intégrés pour les EHDAA» ? Si elle a été enlevée, est-ce qu'elle a été remplacée par une autre mesure? Quelle était cette mesure au départ?</p> <p>P.13 point 1.7.1 : Pourquoi les élèves DI, TGC sont-ils considérés comme des élèves réguliers?</p> <p>Les codes 10-11-12-13 sont des codifications locales, il n'y a aucun budget ministériel.</p> <p>Comité de répartition de ressources : Ce comité est composé de directeurs d'école élus et des directeurs des services financiers. L'objectif est de répartir les montants équitablement et d'équilibrer les services.</p> <p>P.12-13 : Pondération pour les rangs déciles 1 à 6 (1.15) vs 7 à 10 (1). Plus le chiffre est élevé, plus l'école est défavorisée. Pour recréer une « égalité », ils vont pondérer les écoles favorisées. À ce niveau, les écoles défavorisées devraient recevoir des suppléments pour avoir plus de services.</p> <p>Il y a une nouvelle carte de défavorisation qui a été déposée et a eu des incidences sur le classement des écoles. La pondération actuelle est pour une période transitoire pour que les écoles s'ajustent.</p> <p>Compte tenu de la difficulté de la compréhension de l'ensemble des documents, le comité a de la difficulté à émettre un avis clair sur la consultation. La demande est de reporter la décision. Ils proposent une rencontre avec M Azouaou, à sa convenance, pour vulgariser le document et pour répondre aux questions. Ils aimeraient également avoir une légende des acronymes et mesures pour faciliter la compréhension du texte.</p>		<p>Lettre – Grille de consultation - CCSEHDAA</p> <p>DG-01-416-Aanx.pdf</p> <p>DG-01-416-A.pdf</p> <p>Grille de consultation.docx</p>	<p>Envoyer un courriel à Krimo</p>
5	<p>Représentation du CCSEHDAA dans les différents comités</p> <p>Pas de nouvelles informations depuis la dernière rencontre.</p>		20200205_LIST_Comités institutionnels	
6	<p>Loi 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire</p>		Document déposé à la séance tenante	Envoyer la déclaration de la population en

	<p>Quelques modifications : Les commissaires et le comité exécutif ont été abolis. À ce sujet, les commissaires ne peuvent plus siéger sur les comités. Le DG a le libre-choix de demander l'avis sur certaines questions/dossiers décisionnels.</p> <p>Le comité consultatif est devenu un comité décisionnel (comité transitoire), le DG, assisté par l'équipe de direction générale et des directions de services, a tout le poids décisionnel de tous les dossiers institutionnels. Et ce, jusqu'à ce que les 5 districts (conseils d'administration) soient mis en place.</p> <p>Les 5 districts sont divisés pour permettre des élections du conseil d'administration du centre de services partagés, qui aura lieu le 18 juin 2020.</p> <p>Il n'y a pas d'amendement pour les représentations, dont celle des EHDAA. Grande inquiétude, car les parents EHDAA sont sous-représentés dans les conseils d'établissement.</p>			<p>version PDF lorsqu'il sera prêt à être acheminé.</p>
7	<p>Régie interne du CCSEHDAA</p> <p>7.1 Ventilation des dépenses 2019-2020 Nous avons dépensé 54\$ en date du 11 décembre, sur un budget de près de 13500\$-15000\$.</p> <p>7.2 Remboursement des frais de formation des membres Le comité est d'accord pour accepter le remboursement des frais de formation du congrès TA des membres du comité dont :</p> <p>Amélie Denis et Audrée Paquette (stagiaire d'Amélie Denis) - Formation 3 jours Michèle Gagnier - Formation 1 journée Kiléka Coulibaly - Formation 1 journée Delphine Alberto - Formation 1 journée</p> <p>7.3 Nomination comité de parents</p> <p>Kiléka Coulibaly se propose, Virginie seconde, adoptée à l'unanimité.</p> <p>Le comité de travail sur le PL40 qui devait être formé a été transformé en comité de suivi. Ce comité est mis sur pied pour aider les transformations qui seront engendrées par cette loi. Mme Coulibaly nous mentionne que le comité de parents a amorcé son travail. Ils sont présentement rendus à l'étude de l'article 2. Le travail est colossal et risque de prendre plus de temps que prévu.</p>		<p>10a Suspension des comités et formation des comités suivi PL40</p> <p>10c – Lettre 1 PL40 – CE de Père-Marquette</p>	<p>Un courriel sera acheminé au président du CP pour connaître les informations sur ce comité, ainsi que le calendrier de rencontre.</p>

	La date d'échéance pour former un comité de travail pour analyser les conséquences de l'adoption du projet de loi et de proposer des recommandations est le 18 février 2020 (Document 10a).		10c – Lettre2 PL40 – CE de Face	
8	Questions diverses Mme Doiron mentionne qu'elle mettra Mme Côté en lien avec Mme Lyne Deschamps pour l'inscription des parents vers le Congrès de l'Institut TA.			
9	Période réservée au public - Aucune question			
10	Fermeture de la séance : La séance est levée à 20H14. Mme Côté contactera M Azouaou pour connaître ses disponibilités pour la prochaine rencontre.	Proposée par Mme Alberto, secondée par Mme Coulibaly.		

Prise de notes : Geneviève Côté, analyste, Services à l'élève. Février 2020